

ARRETE

portant désignation des membres du jury d'examen

2ème semestre 1ère session de la

> Licence 2ème année

ÉCONOMIE parcours Double diplômant en Economie et Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2;

ARRETE:

Article 1er

Sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024, membres du jury d'examen (2ème semestre 1ère session) de la

Licence

2ème année

ÉCONOMIE

parcours Double diplômant en Economie et Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS

- M. ALBY PHILIPPE, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPERIEUR
- Mme ALET-DARRE ELODIE, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPERIEUR
- MME ALZIARY BENEDICTE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. GENSBITTEL, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme LECONTE EVELYNE, MAITRE DE CONFERENCES

Article 2

Le jury sera présidé par :

MME ALZIARY BENEDICTE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 08 mars 2024

Le Directeur, Christian GOLLIER

